

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 897

présenté par

M. Breton, M. Cochet, M. Le Fur, M. Perrut, M. Sermier, M. Straumann, M. Abad, M. Courtial, M. Dhucq, Mme Nachury, M. Lazaro, M. Jean-Pierre Barbier, Mme Duby-Muller, M. Decool, M. Voisin, M. Le Mèner, M. Jean-Pierre Vigier, Mme Schmid, Mme Louwagie et M. de La Verpillière

ARTICLE PREMIER**(RAPPORT ANNEXÉ)**

Après l'alinéa 65, insérer l'alinéa suivant :

« Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 1^{er} février 2014, un rapport faisant le point sur la mise en place des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE). »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le projet de loi prévoit la création des ESPE qui accueilleront leurs premiers étudiants en septembre 2013.

Il semble important qu'un premier bilan de la mise en place de ces écoles soit réalisé très rapidement.